

Nom commercial: Alcohol benzyllicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Alcohol benzyllicus / Univar

N° d'article

33211000

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Solvant industriel, Couleurs, Conservateur, Réactif pour analyses, Composant des produits cosmétiques, Encre pour impression à jet d'encre

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG  
Industriestrasse 35  
9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58  
Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch  
responsable pour cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Eye Irrit. 2	H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial: Alcohol benzyllicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**Conseils de prudence**

P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient alcool benzyllique

**2.3. Autres dangers**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Poids moléculaire**

Valeur 108.14 g/mol

**Composants dangereux****alcool benzyllique**

No. CAS 100-51-6  
 No. EINECS 202-859-9  
 Numéro 01-2119492630-38-0021

d'enregistrement

Concentration >= 100 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Acute Tox. 4	H332

ATE orale	1'230	mg/kg
ATE dermale	2'000	mg/kg
cATpE par inhalation,	1.5	mg/l
Poussières/Brouillards		
cATpE par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes

**En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles gastro-intestinaux, Dépression nerveuse, troubles cardio-vasculaires

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Brouillard d'eau

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Développement des gaz toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Conserver le récipient bien fermé. Eviter la formation d'aérosol. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur	2	-	8	°C
--------	---	---	---	----

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### alcool benzylique

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	22 mg/m <sup>3</sup>
Remarque: H SSc; AW; NIOSH	5 ppm(V)

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### alcool benzylique

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	110 mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	22 mg/m <sup>3</sup>

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	40	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	27	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5.4	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d

Nom commercial: Alcohol benzyllicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****alcool benzyllic**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	5.27	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.527	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.456	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	39	mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire - Note**

Protection respiratoire en présence des gaz. Filtre Anti-gaz A.

**Protection des mains**

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.425 mm
Temps de pénétration	>= 4 h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
Épaisseur du gant	>= 0.7 mm
Temps de pénétration	>= 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**Protection du corps**

Combinaison de protection

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

liquide

**Couleur**

incolore

**Odeur**

fruitee

**Point de fusion**

Valeur -15.3 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur 205.3 °C

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**

Limite d'explosivité, inférieure 1.3 à 13.0 %(V)

**Point d'éclair**

Valeur 101 °C

**Température d'inflammabilité**

Valeur 436 °C

**Viscosité****dynamique**Valeur 0.006 Pa.s  
température 20 °C**solubilité(s)**éthanol soluble  
Remarque  
Chloroforme soluble  
Remarque**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

pOW 1.05

**Pression de vapeur**Valeur 0.07 hPa  
température 20 °C**Densité et/ou densité relative**Valeur 1.05 g/ml  
Remarque Relative Density according specification**Densité de vapeur relative**

Valeur 3.7

**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**Valeur 40 g/l  
température 20 °C  
Remarque soluble**température d'auto-inflammabilité**

Valeur 435 °C

**propriétés explosives**

évaluation non

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**Propriétés comburantes**

évaluation

Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réagit au contact des agents d'oxydation. Isocyanates, Aluminium, Acides, Métaux

**10.2. Stabilité chimique**

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Flammes. Etincelles. Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C. Eau. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides, Agents d'oxydation, Aluminium, Réagit au contact de l'air. Métaux

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, Vapeurs/gaz toxiques

**Autres données**

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'230	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	rat	
DL50	1230	mg/kg
Source	Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 2, Pg. 327, 1964.	

**alcool benzylique**

Espèces	rat	
DL50	1620	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	lapin	
DL50	2000	mg/kg
Source	Raw Material Data Handbook, Vol. 1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 6, 1974.	

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	11	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	1.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
Espèces	lapin	
évaluation	légèrement irritant	
méthode	OCDE 404	

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
Espèces	lapin	
Durée d'exposition	24	h
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves	
méthode	OCDE 405	

**Sensibilisation (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
Espèces	cobaye	
évaluation	non sensibilisant	

**Mutagénicité (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.	

**Toxicité reproductrice (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
évaluation	Aucun effets négatifs	

**Cancérogénicité (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
évaluation	Aucun effets négatifs	

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

<b>alcool benzylique</b>		
Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	460	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 203	

<b>alcool benzylique</b>		
Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Nom commercial: Alcohol benzyllicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****alcool benzyllic**

Espèces	Daphnia magna			
CE50	230			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

**alcool benzyllic**

Espèces	Daphnia magna			
NOEC	51			mg/l
Durée d'exposition	21	d		

**Toxicité pour les algues (Composants)****alcool benzyllic**

Espèces	Algues			
CI50	770			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

**alcool benzyllic**

Espèces	Raphidocelis subcapitata			
NOEC	310			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****alcool benzyllic**

CE50	390			mg/l
Durée d'exposition	24	h		

**alcool benzyllic**

Espèces	boue activée			
CI50	2100			mg/l
Durée d'exposition	49	h		

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****alcool benzyllic**

Valeur	92	à	96	%
Durée de l'essai	14	d		
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301C			

**alcool benzyllic**

Valeur	95	à	97	%
Durée de l'essai	21	d		
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301 A			

**La dégradabilité facile (Composants)****alcool benzyllic****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

pOW 1.05

**facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)****alcool benzyllic**

log BCF	1.05		
température	20	°C	

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1  
de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### prescriptions nationales de la Suisse

Classe suisse de la toxicité 4  
OFSPT-No. G-1250

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial: Alcohol benzylicus / Univar

Numéro de la matière: 332110

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.01.25

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

#### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

#### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.